



OBSERVATOIRE
DU SAHARA
ET DU SAHEL



PROJET ITTAS

AMELIORER LA GIRE, LA GESTION ET LA GOUVERNANCE FONDEES
SUR LA CONNAISSANCE DU BASSIN DU NIGER ET DU SYSTEME AQUIFERE
D'IULLEMEDEN-TAOU DENI/TANEZROUFT

Termes de références

pour l'élaboration du Plan d'Action Régional (PAR) pour le
développement du Programme d'Action Stratégique de l'ensemble
système aquifère d'Iullemeden-Taoudéni/Tanezrouft (ITTAS)

(Algérie, Bénin, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Nigeria)

Recrutement d'un Consultant international chargé de l'élaboration du PAR

RELANCE

[AC/OSS/ITTAS_Consultant-PAR_Relance/101023-18]

TABLE DES MATIERES

1.	Contexte	3
2.	Objectifs.....	4
3.	Résultats Attendus	5
4.	Produits Attendus.....	5
5.	Fonctions/Responsabilités/taches du consultant	5
6.	Rapports/Coordination.....	6
7.	Profil et qualifications du consultant	6
7.1.	Formation et expériences.....	6
7.2.	Compétences requises	6
8.	Livrables, Durée et Rémunération	7
8.1.	Livrables.....	7
8.2.	Durée et rémunération	8
9.	Présentation du dossier.....	8
9.1.	Offres techniques	8
9.2.	Offres financières	9
10.	Evaluation.....	9
10.1.	Offres techniques	9
10.2.	Offres financières	9
10.3.	Evaluation finale	9
11.	Modalités de Soumission et Date Limite.....	10
12.	Annexes	10
	Annexe 1 - Fiche de soumission de la proposition financière	10
	Annexe 2 - Ventilation du prix forfaitaire.....	11
	Annexe 3 - Modèle de déclaration sur l'honneur	12

1. CONTEXTE

L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) est une organisation internationale à vocation africaine, créée en 1992 et basée à Tunis depuis 2000. Aujourd'hui, l'OSS compte parmi ses membres : 33 pays (26 pays africains et 7 pays non-africains), 13 organisations représentatives de l'Afrique de l'Ouest, de l'Est et du Nord, des organisations des Nations Unies ainsi que 3 organisations non gouvernementales.

L'OSS a pour mission d'appuyer ses pays membres africains dans la gestion durable de leurs ressources naturelles dans un contexte de changement climatique particulièrement défavorable. Son action se situe principalement dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches de l'Afrique.

L'OSS développe des concepts et des méthodologies pour le suivi environnemental, la gestion des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique autour des programmes scientifiques et techniques « Terre », « Eau », « Climat » et « Biodiversité » pour favoriser une gestion intégrée et concertée des ressources naturelles en Afrique.

Dans le domaine de l'eau, l'OSS travaille à la gestion concertée des ressources en eau souterraines partagées, en assurant la promotion du concept de « conscience de bassin » par le développement des connaissances, la création d'outils communs de gestion, le diagnostic partagé des risques et des potentiels de développement des usages. Grâce à leur appropriation par les pays et à leurs équipes multidisciplinaires, les interventions de l'OSS contribuent à apporter des solutions régionales et internationales aux défis environnementaux.

Dans ce contexte et dans le cadre du présent projet régional « *Améliorer la GIRE, la gestion et la gouvernance fondées sur la connaissance du bassin du Niger et du Système aquifère d'Iullemeden-Taoudéni/Tanezrouft (NB-ITTAS)* » concerné par 11 pays¹, l'OSS est l'une des quatre Agences d'exécution du projet (ABN, OSS, UNIDO, UNESCO). L'OSS a la charge, entre autres, de développer le processus ADT/PAS (Analyse Diagnostique Transfrontalière/Programme d'Action Stratégique) préconisé par le FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial, GEF en anglais) pour les Eaux Internationales (GEF-IW).

Le projet NB-ITTAS a pour objectif d'améliorer la gestion, la gouvernance, la conservation et la protection des ressources en eau, basée sur la connaissance des ressources en eau du bassin du fleuve Niger et les Systèmes aquifères d'Iullemeden-Taoudéni/Tanezrouft (SAIT), afin de soutenir la GIRE au profit des communautés et de la résilience des écosystèmes. Le projet contribue à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD2, ODD6 notamment la cible 6.5, et ODD 13 avec les cibles 13.1 et 13.2).

Le projet s'étend à la fois sur le bassin du fleuve Niger (NB) et les systèmes aquifères d'Iullemeden et de Taoudéni/Tanezrouft (ITTAS), deux Systèmes transfrontaliers qui revêtent une importance cruciale pour des millions de personnes vivant dans les zones rurales qui dépendent encore fortement de l'agriculture pour leur subsistance.

Le bassin du fleuve Niger, superposé à l'ITTAS dans sa partie supérieure, médiane et de son delta intérieur, couvre une superficie de plus de 2,2 millions de km², dont environ 1,5 million de km² de bassin hydrologiquement actif répartis dans les neuf pays membres de l'ABN (le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Tchad). Le Système aquifère d'Iullemeden-Taoudéni/Tanezrouft (ITTAS) couvre une superficie d'environ 2,5 millions de km² et s'étend sur sept pays que sont l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Nigeria.

Le développement de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) de l'ensemble d'ITTAS est dans sa phase terminale. La prochaine étape consiste à élaborer le Programme d'Action Stratégique d'ITTAS.

¹ Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria et Tchad

Le bassin du fleuve Niger a déjà bénéficié de ce processus pour les eaux de surface. Le bassin du fleuve Niger est actuellement dans sa phase de mise en œuvre de son Plan d'Action Stratégique contribuant à la réalisation du Plan d'Action pour le Développement Durable (PADD) de la Vison Partagée du bassin.

Par ailleurs, lors de l'atelier régional tenu les 7 et 8 mai 2015 à Niamey (Niger), les pays ont retenu les thèmes² devant faire l'objet des projets pilotes de démonstration des meilleures pratiques en matière de gestion des ressources en eau souterraines partagées. Les solutions concluantes seront retenues l'élaboration et la mise en œuvre du PAS.

En effet, le PAS devrait être approuvé au plus haut niveau de tous les secteurs concernés du gouvernement. Il établit des priorités d'actions claires (par exemple des réformes politiques, juridiques, institutionnelles ou des investissements) pour résoudre les problèmes transfrontaliers prioritaires identifiés dans l'ADT. Dans ce sens, le PAS doit être soutenu dans une large mesure par des interventions nationales contenues dans des Plans d'Action Nationaux (PANs) spécifiques à la gestion des ressources en eau élaborés par les pays (Algérie, Bénin, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Nigeria) ainsi que du Plan d'Action pour le Développement Durable (PADD) de la Vison Partagée du bassin du Niger et d'autres plans d'Action pertinents.

Dans ce contexte, il est préconisé d'élaborer un Plan d'Action Régional (PAR) de gestion des ressources en eau qui se basera sur les PANs et des différents Plans d'Action en matière de gestion et de gouvernance des eaux existants à l'échelle de l'ITTAS et du bassin du Niger. Le PAR se veut un outil de planification des actions prioritaires dont la mise en œuvre est indispensable pour le développement durable et la gestion concertée des ressources en eau dans l'ensemble des pays, en vue de lutter contre la pauvreté, améliorer la résilience des communautés et des écosystèmes, promouvoir le développement socio-économique et conserver l'environnement pour les générations futures. Le PAR alimentera le PAS de l'ITTAS.

2. OBJECTIFS

L'objectif global de la consultation est de développer un Plan d'Action Régional (PAR) de gestion des ressources en eau, plus spécifiquement la gestion conjointe/conjonctive des eaux souterraines et de surface qui alimentera le Programme d'Action Stratégique (PAS) de l'ITTAS.

Plus spécifiquement, la consultation devra permettre de :

- Réaliser l'état des lieux des Plans d'Actions Nationaux (PANs) et autres documents pertinents en lien avec la gestion des ressources en eau de l'ensemble des sept (07) pays de l'ITTAS (Algérie, Bénin, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria) ;
- Définir un cadre stratégique des actions prioritaires communes aux pays, structurées autour des thématiques : (i) Gestion efficace des eaux souterraines ; (ii) Réduction de la forte minéralisation des eaux souterraines (fluorures, ...) ; (iii) Lutte contre les pollutions d'origines diverses (minière, domestique, agricole, industrielle) ; (iv) Adaptation aux extrêmes climatiques; (v) Gestion/Planification intégrée Eaux de surface - Eaux souterraines (activités agro-pastorales) à l'échelle de pays de l'ITTAS ;
- Elaborer un Plan d'Action Régional (PAR) de Gestion et de Gouvernance des ressources en eau de l'ITTAS assorti d'un plan d'investissement ;
- Elaborer un plan de renforcement des capacités des acteurs et un dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PAR.

² Thème n°1 : Gestion efficace des eaux souterraines ; Thème n°2 : Réduction de la forte minéralisation des eaux souterraines (fluorures, ...) ; Thème n°3 : Lutte contre les pollutions d'origines diverses (minière, domestique, agricole, industrielle); Thème n°4 : Adaptation aux extrêmes climatiques; Thème n°5 : Gestion/Planification intégrée Eaux de surface - Eaux souterraines (activités agro-pastorales).

3. RESULTATS ATTENDUS

Dans le cadre de ce mandat, les principaux résultats attendus sont :

- Le rapport de l'état des lieux des PANs et autres documents pertinents en lien avec la gestion des ressources en eau de l'ensemble des sept (07) pays de l'ITTAS est consolidé ;
- Un cadre stratégique des actions prioritaires communes aux pays, structurées autour des thématiques de gestion des ressources en eau est défini ;
- Un Plan d'Action Régional (PAR) de gestion intégrée des ressources en eau de l'ITTAS assorti d'un plan d'investissement est disponible ;
- Un plan de renforcement des capacités des acteurs et un dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PAR sont élaborés.

4. PRODUITS ATTENDUS

A l'issue de la consultation, les produits ci-après sont requis :

1. Un document du Plan d'Action Régional (PAR) assorti d'un plan d'investissement, prenant en compte l'aspect genre, validé par chacun des pays et au niveau régional ;
2. Un plan de renforcement des capacités des acteurs et un dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PAR ;
3. Des lignes directrices pour l'intégration du PAR dans le Programme d'Action Stratégique.

Tous les documents doivent être disponibles en français ou en anglais.

5. FONCTIONS/RESPONSABILITES/TACHES DU CONSULTANT

Sous la supervision de l'OSS et en étroite collaboration avec les pays et le consultant régional pour l'élaboration du Programme d'Action Stratégique de l'ITTAS, le consultant sera responsable d'élaborer le PAR assorti d'un plan d'investissement en vue de l'élaboration du PAS de l'ITTAS pour une gestion concertée des ressources en eau. Plus spécifiquement, le consultant sera responsable des tâches ci-après :

1. Etat des lieux des PANs et des autres documents pertinents en lien avec la gestion des ressources en eau de l'ITTAS :

- Collecter les Plans d'Actions Nationaux (PANs) et autres documents pertinents existants dans les pays de l'ITTAS et du bassin du Niger ;
- Analyser les besoins, les usages, le cadre de gestion actuelle et le financement du secteur de l'eau en tenant compte de la croissance économique, de la population, de la demande en eau, de l'impact climatique, etc. de chaque pays et proposer une synthèse à l'échelle de l'ITTAS ;
- Examiner et synthétiser les objectifs, les axes stratégiques et les domaines d'actions des PANs et autres documents pertinents en lien avec la gestion des ressources en eau ;
- Faire la synthèse et l'analyse des coûts, des Stratégies et des mécanismes de financement de PANs et PADD du Bassin du Niger ;
- Faire et analyser l'état de lieu de la mise en œuvre des PANs et du PADD.

2. Elaboration du Plan d'Action Régional :

- Sur la base de l'Etat des Lieux des Plans d'Action Nationaux élaborés, définir un cadre stratégique (stratégie et objectifs) régional des actions prioritaires, structurées autour des thématiques clés pour orienter, encadrer et organiser les interventions de l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau pour une meilleure cohérence et efficacité dans la gestion, la protection et la préservation des ressources en eau de l'ITTAS ;
- Elaborer un Plan d'Action Régional de gestion intégrée et concertée des ressources en eau assorti d'un plan d'investissement suivant une approche innovante, intégrée et inclusive ;

- Définir les rôles et responsabilités des parties prenantes ainsi que les mécanismes de financement pour la mise en œuvre du PAR ;
- Proposer un plan de renforcement des capacités des acteurs, un dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PAR ;
- Préparer et animer des ateliers et réunions de restitution du processus permettant de prendre en compte les attentes de toutes les parties prenantes des pays au niveau national et régional.

6. RAPPORTS/COORDINATION

Le consultant transmettra tous les rapports à l'OSS, assurera la liaison et travaillera en étroite collaboration avec l'OSS, les pays notamment les points focaux nationaux et les structures de mise en œuvre des pilotes de démonstration. Il travaillera également en synergie avec les autres consultants en charge du PAS et des éléments de politiques.

7. PROFIL ET QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

7.1. Formation et expériences

Éducation

Le/la candidat(e) à retenir devra être Titulaire d'au moins un Diplôme universitaire, Master, Ingénieur ou Ph.D en gestion des ressources naturelles, en particulier les eaux souterraines ;

Expériences

Le/la candidat (e) à retenir devra disposer d'un référentiel pertinent des expériences suivantes :

1. Démontrer une expérience de 15 ans en planification, en analyse/formulation de politiques/stratégies et développement de cadres juridico-institutionnels de préférence dans le secteur de l'eau et de l'environnement, le développement durable ;
2. Avoir conduit trois missions similaires dans, au moins, un pays de l'Afrique subsaharienne ;
3. Avoir une connaissance des problématiques et des développements récents du secteur de l'eau dans la sous-région et des défis à relever ;
4. Une expérience de travail avec l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), de l'OSS, le FEM ou le système des Nations Unies serait un atout.

Maîtrise de l'outil informatique et Langues

1. Outils informatiques : Maîtrise du pack Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, ...)
2. Langues : Une maîtrise parfaite du français et de l'anglais aussi bien à l'écrit qu'à l'oral est indispensable.

7.2. Compétences requises

Le consultant doit posséder les qualifications et l'expertise suivantes :

3. Une bonne compréhension des principes et approches de la gestion intégrée des ressources en eau des systèmes aquifères en particulier dans un contexte transfrontalier ;
4. Une forte sensibilité aux thématiques transversales (Genre, populations vulnérables etc.) ;
5. Une bonne connaissance en planification, en analyse/formulation de politiques/stratégies et développement de cadres juridico-institutionnels de préférence dans le secteur de l'eau et de l'environnement, le développement durable ;
6. Des compétences analytiques et préparation de rapports de haute qualité ;
7. Une excellente capacité de communication.

8. LIVRABLES, DUREE ET REMUNERATION

8.1. Livrables

Le consultant devra assurer la production des livrables suivants et leur remise aux échéances et suivant les modalités de revue et validation précisées dans le **Tableau** ci-après :

- **Livable 1** : Rapport de démarrage de la mission intégrant les observations et orientations portées par l'Observatoire du Sahara et du Sahel sur le plan de travail, le chronogramme détaillé et le sommaire proposé par le consultant. Ce rapport est dû au plus tard **sept (07) jours** de travail effectifs après la tenue de la réunion de cadrage de la mission par l'OSS avec le consultant.
- **Livable 2** : Rapport consolidé sur l'état des lieux des Plans d'Action Nationaux de gestion des ressources en eau et du PADD du bassin du Niger, des résultats des projets pilotes et d'autres documents pertinents. Il sera analysé pour commentaires et suggestions par l'OSS et les pays. Ce rapport est dû au plus tard **trente (30) jours** de travail effectifs pour compter de la date de signature du contrat.
- **Livable 3** : Rapport provisoire du Plan d'Action Régional (PAR) de gestion intégrée et concertée des ressources en eau de l'ITTAS assorti d'un plan d'investissement y compris les annexes. Ce rapport est dû au plus tard **trente (30) jours** de travail effectifs pour compter de la date de validation du **Livable 2**. Il sera soumis aux acteurs des secteurs du pays pour validation lors d'un atelier Régional.
- **Livable 4** : Une Version définitive du Plan d'Action Régional de gestion intégrée et concertée des ressources en eau de l'ITTAS assorti d'un plan d'investissement y compris les annexes intégrant les commentaires et suggestions de l'atelier de validation. Ce rapport est dû au plus tard **quinze (15) jours** de travail effectifs pour compter de la date de l'atelier régional de validation.

Tableau 1 - Liste de livrables, efforts et les délais

Livable	Effort Hommes/jours	Dates de réception
L1 : Rapport de démarrage	01	Sept jours (07) jours de travail effectifs après la tenue de la réunion de cadrage
L2 : Rapport consolidé sur l'état des lieux des Plans d'Action Nationaux de gestion des ressources en eau et du PADD du bassin du Niger et d'autres documents pertinents	05	Trente (30) jours de travail effectifs pour compter de la date de signature du contrat
L3 : Rapport provisoire du Plan d'Action Régional (PAR) de gestion intégrée et concertée des ressources en eau de l'ITTAS assorti d'un plan d'investissement y compris les annexes	10	Trente (30) jours de travail effectifs pour compter de la date de validation du livable 2
L4 : Une Version définitive du Plan d'Action Régional de gestion intégré et concertée des ressources en eau de ITTAS assorti d'un plan d'investissement y compris les annexes	04	Quinze (15) jours de travail effectifs pour compter de la date de l'atelier régional de validation
Total	20	

NB :

- Les délais indiqués dans le tableau sont fournis à titre indicatif. A cet effet, le consultant devra analyser la conformité de ces délais avec son plan de travail et pourra dans sa proposition, suggérer des modifications nécessaires qu'il justifiera.

- Pour tous les livrables, l'OSS et les pays disposent de **cinq (05) jours** à compter de la date de réception du livrable pour procéder à sa revue et à sa validation. En cas d'observations, l'OSS en collaboration avec les pays, transmet ses observations au Consultant qui a **cinq (05) jours** de travail pour intégrer les observations dont les insuffisances.
- Tous les livrables sont à fournir sous forme électronique (document Microsoft Word avec des synthèses en PowerPoint), le Document Cadre validé est fourni en format PDF en deux (2) exemplaires papier.

8.2. Durée et rémunération

L'effort global nécessaire pour la conduite de la présente prestation est estimé à 20 homme/jour, répartis sur étendus sur sept (07) mois.

Le paiement du montant des honoraires sera effectué par l'OSS sur le compte spécifié par le consultant à la validation par l'OSS du travail demandé.

Le paiement du montant de la prestation sera effectué en trois tranches conformément au tableau ci-après.

Tableau 2 - Modalités de paiement de la consultation

Tranche	Conditions de paiements	Montant
Tranche 1	Validation du livrable 1 et 2 par l'OSS	30 % du montant total du contrat
Tranche 2	Validation du Document provisoire assorti du plan d'investissement y compris les annexes (Livrable 3) par l'OSS	50% du montant total du contrat
Tranche 3	Validation du Document final provisoire assorti du plan d'investissement y compris les annexes et de tous les ateliers y rattachés (Livrable 4) par l'OSS	20% du montant total du contrat

9. PRESENTATION DU DOSSIER

La sélection des offres comprendra deux étapes : Une première étape relative à l'évaluation des offres techniques suivie d'une seconde étape relative à l'évaluation des offres financières.

9.1. Offres techniques

- Une proposition technique de 5 pages maximum justifiant leur qualification à délivrer, de façon satisfaisante et dans les délais, les services de haute qualité au terme de la consultance demandée, la proposition d'une méthodologie succincte expliquant l'approche, la façon dont la consultance sera réalisée ainsi qu'un plan de travail comprenant les différents livrables dont la réalisation sera rattachée aux modalités des paiements ; l'offre technique comprendra également une proposition de sommaire du Plan d'Action Régional à élaborer ;
- Un Curriculum Vitae établissant le niveau de formation exigé ainsi qu'une expérience dans des domaines de l'étude ou ceux similaires (adresse mail, téléphone, fonction, Ville/Pays et organisation) de chacun des experts qui seront proposés (selon le modèle standard de CV de l'OSS téléchargeable au lien suivant : [[Modèle CV OSS](#)]) ;
- Un tableau détaillant les références pertinentes relatives à la mission de l'expert proposé ;
- Autres références jugées utiles ;
- Modèle de déclaration sur l'honneur dûment rempli (**Annexe 3**).

9.2. Offres financières

L'offre financière comprendra les pièces suivantes :

- Une fiche de soumission de l'offre financière conformément au formulaire en **annexe 1** ;
- Ventilation du prix forfaitaire conformément au formulaire en **annexe 2** (exprimé en USD), indiquant tous les coûts de la mission, ventilés en frais remboursables et divers.

10. EVALUATION

La sélection des offres comprendra deux étapes : Une première étape relative à l'évaluation des offres techniques suivie d'une seconde étape relative à l'évaluation des offres financières.

10.1. Offres techniques

L'évaluation et la comparaison des offres techniques se feront séparément et indépendamment de toute considération financière. Elle sera notée sur **100 points sur la base des critères mentionnés dans le tableau ci-dessous**.

Pour être éligible, l'offre technique du candidat doit obtenir **la note minimum de 70 sur 100**.

10.2. Offres financières

L'évaluation financière ne concernera que les offres des soumissionnaires pré-qualifiés après l'évaluation technique.

Les notes des offres financières (Nf) seront calculées comme suit :

$Nf = 100 \times Fm/F$, avec :

- Nf : Note financière du soumissionnaire
- Fm : Proposition financière la plus basse des offres retenues techniquement
- F : Proposition financière du soumissionnaire

10.3. Evaluation finale

Les offres seront classées en fonction de leur note globale (NG) selon la formule suivante :

$NG = [Nt \times (70\%)] + [Nf \times (30\%)]$

- NG : Note globale
- Nt : Note technique
- Nf : Note financière

Le choix du sera porté sur l'offre ayant obtenu la note globale (NG) la plus élevée.

Tableau 3 - Barème de notation de l'offre technique

Éléments	Points
Diplôme : Minimum Bac+5 en gestion des ressources naturelles, en particulier les eaux souterraines	15
Restitution analytique et reformulée d'une bonne compréhension de la mission, des responsabilités du consultant et des objectifs de la mission	15
Méthodologie de travail, incluant une table de matières cohérente dans ses parties, pertinent dans la réalisation de l'objectif global et des objectifs spécifiques et le contexte du projet et Plan de travail adapté au délai de la mission	20
Expérience en planification, en analyse/formulation de politiques/stratégies et développement de cadres juridico-institutionnels de préférence dans le secteur de l'eau et de l'environnement, le développement durable :(Minimum de 15 ans et au moins 3 missions concluantes de volume et de complexité similaires)	30

Des expériences pertinentes dans la gestion des ressources en eau dans un contexte transfrontalier (au moins 2 expériences)	10
Expériences avec l'ABN, l'OSS ou les Nations Unies	10
Total	100

11. MODALITES DE SOUMISSION ET DATE LIMITE

Les offres doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : procurement@oss.org.tn en mentionnant la référence : **Développement du Plan d'Action Régional (PAR) de l'ensemble Système Aquifère d'Iullemeden-Taoudéni/Tanezrouft (ITTAS) [AC/OSS/ITTAS_Consultant-PAR_Relance/101023-18]** » dans l'objet du mail.

La date limite de la réception des offres est fixée au **18 octobre 2023 à 23h59 (Heure de Tunis) et 22h59 (GMT)**.

12. ANNEXES

Annexe 1 - Fiche de soumission de la proposition financière

Offre adressée à (entité de passation de marché et d'élimination) :	
Date de l'offre financière :	
Numéro de référence du marché :	
Objet du marché :	

Le prix total de notre offre est : _____

Nous confirmons que les tarifs indiqués dans notre offre financière sont fixes et fermes pour la période de validité et ne feront l'objet d'aucune révision ou variation.

Offre financière autorisée par :

Signature : _____

Nom _____

Position : _____

Date : _____

Autorisé pour et au nom de :

Le consultant : _____

Signature et cachet du représentant légal du consultant

Annexe 3 - Modèle de déclaration sur l'honneur

Objet de l'appel d'offres :

Je, soussigné (nom et prénom) :

Nationalité :

Agissant en qualité de :

Raison sociale :

Adresse :

Inscrit au registre du commerce sous le n°leà.....

Matricule fiscal :

• **Déclare sur l'honneur :**

1. N'avoir jamais été en liquidation judiciaire et n'avoir jamais fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire pour quelques motifs que ce soit,
2. M'engager à ne pas recourir, par moi-même ou par personne interposée, à des pratiques pouvant être qualifiées de malversation, de fraude ou de corruption dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché,
3. M'engager dans le cas où mon offre est retenue, à respecter les procédures en vigueur à l'OSS et l'obligation de réserve et du secret professionnel pour tous les faits et/ou informations que j'aurais à connaître,

• **Certifie** l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon offre.

• **Certifie** que je n'ai aucun lien de parenté avec aucune personne recevant une rémunération quelconque de l'OSS

• **Reconnais** avoir pris connaissance que toute imprécision ou erreur et tout manquement pouvant être relevée dans le contenu de mon offre ainsi que le non-respect des conditions de participation, sont des causes de rejet de ma candidature.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du représentant légal du consultant